

numéro

12

*Revue d'***HISTOIRE MARITIME**

Histoire maritime
Outre-mer
Relations internationales

*Stratégies navales :
l'exemple de l'océan Indien
et le rôle des amiraux*

Bouaille – 979-10-231-1775-2



REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline & Sylviane Llinares

29. *Le ballast : pratiques et conséquences*
28. *Sortir de la guerre sur mer*
27. *Mer et techniques*
26. *Financer l'entreprise maritime*
25. *Le Navire à la mer*
24. *Gestion et exploitation des ressources marines de l'époque moderne à nos jours*
- 22-23. *L'Économie de la guerre navale, de l'Antiquité au XX^e siècle*
21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale : une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales : l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000*
4. *Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

Revue d'histoire maritime

12

**Stratégies navales :
l'exemple de l'océan Indien
et le rôle des amiraux**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

Édition papier © Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010
Édition numérique © Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-738-3
PDF complet – 979-10-231-1759-2

TIRÉS À PART EN PDF :

Poussou, Édito – 979-10-231-1760-8
Bouchon – 979-10-231-1761-5
Haudrère – 979-10-231-1762-2
Guéroul – 979-10-231-1763-9
Bonnichon – 979-10-231-1764-6
Dupouy – 979-10-231-1765-3
Weber – 979-10-231-1766-0
Vergé-Franceschi – 979-10-231-1767-7
Barazzutti – 979-10-231-1768-4
Ybert – 979-10-231-1769-1
Hroděj – 979-10-231-1770-7
Villiers – 979-10-231-1771-4
Jeanne – 979-10-231-1772-1
Louvier – 979-10-231-1773-8
Lenhof – 979-10-231-1774-5
Boureille – 979-10-231-1775-2
Grosvallet – 979-10-231-1776-9
Comptes rendus – 979-10-231-1777-6

Mise en page et version numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou	5
---------------------------	---

STRATÉGIES NAVALES ET COMMERCIALES DANS L'OCÉAN INDIEN

L'expansion de l'Islam dans l'océan Indien à l'époque médiévale Geneviève Bouchon	9
Les marins français dans le golfe du Bengale aux XVII ^e et XVIII ^e siècles Philippe Haudrère.....	27
Le naufrage de la flûte <i>l'Utile</i> sur l'île de Sable en 1761 : pratiques de la traite des esclaves dans l'océan indien et évolution des idées Max Guérout.....	41
Présence française dans les mers de l'Inde sous Louis XVI Philippe Bonnichon	61
Une tentative commerciale dans l'océan indien de 1772 à 1777 : Arnaud Lamaignère à l'Île de France Madeleine Dupouy	77
De Pondichéry à Marseille, le commerce des arachides (1875-1914) Jacques Weber	91

LE RÔLE DES AMIRAUX

Introduction Éric Barré	107
Les Amiraux de France (XVI ^e -XVIII ^e siècles) Michel Vergé-Franceschi	109
Étude comparative des officiers généraux aux Provinces-Unies, en France et en Angleterre à l'époque de Louis XIV (1643-1715) Roberto Barazzutti	119
Les premiers amiraux de la marine russe Édith Ybert.....	153

	Du casse, une élévation unique, et une carrière de traverse sous l'ancien régime Philippe Hrodej.....	167
	Un amiral méconnu, Burgues de Missiessy, amiral de la Révolution à la Restauration Patrick Villiers	193
	L'amiral Hugon au Levant (1832-1833) François-Xavier Jeanne.....	203
	Un amiral face à la politique méditerranéenne de Napoléon III, le vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant en chef de l'escadre d'évolutions (février 1860-février 1862) Patrick Louvier	219
	L'amiral de la Flotte John Jellicoe (1859-1935), l'homme qui a décidé du sort du monde Jean-Louis Lenhof.....	251
4	L'âge de l'amiral, ou la difficile gestion des officiers généraux de la Marine au début de la Cinquième République (1960-1966) Patrick Boureille	291

VARIA

	Conditions de vie et solidarité à bord des navires marchands bordelais, de la fin de la guerre de Sept Ans à la guerre d'Amérique Christophe Grosvallet	313
--	---	-----

CHRONIQUE ET COMPTES RENDUS

	Nouvelles d'Histoire maritime Jean-Pierre Poussou.....	331
	Jacques Bernard (1917-2010).....	335
	Comptes rendus.....	339

Le rôle des amiraux

INTRODUCTION

Éric Barré

*Centre de Recherches en histoire quantitative
université de Caen-Basse-Normandie*

De par son étendue, la mer est, à un moment ou à un autre, l'objet d'un mythe ou d'une histoire. Vénus sort de l'onde ; les navires fantômes voguent à la recherche de leurs proies ; le flibustier et le corsaire combattent au milieu de la fumée et des bruits de bataille ; l'amiral, empanaché, se tient sur la dunette d'un château de bois dirigeant on ne sait quelle expédition, source de gloire et de richesse. L'image d'Épinal est certes appuyée, mais elle s'approche d'une autre vision, celle de l'Orient où les émirs commandent les armées du calife ou du sultan.

Dans le domaine de la Méditerranée centrale, l'*émir al bâhr*, l'émir de la mer, commande les flottes s'opposant à la mainmise de la région par les Normands d'Italie du Sud et de Sicile. L'utilité de cet officier n'échappe pas aux conquérants qui créent à leur tour un amiral dont la première mention date de 1141. L'imitation en entraîne d'autres : Gênes (1181), Catalogne et Majorque (1230), royaume de France (1248), Angleterre (1295)... Cette liste, non exhaustive, démontre non seulement la prise de conscience de l'importance du monde maritime par les souverains d'Europe occidentale mais aussi la naissance d'une nouvelle institution, l'Amirauté, et d'un titulaire, l'amiral de tel ou tel royaume, ou principauté territoriale. Cette naissance est aussi l'histoire d'une croissance. Quelles sont les compétences de l'amiral ? Comment évolue l'institution ? Quelle image en ont les théoriciens et les commentateurs du monde maritime ? Quels sont les profils recherchés par le pouvoir en place ?

L'amiral est avant tout un homme de valeur. Jusqu'à la veille de l'époque moderne, les amiraux de France ne sont pas choisis parmi les plus grandes familles de la noblesse. En ce domaine, le cas de Jean de Vienne est tout à fait caractéristique. Au lendemain de la guerre de Cent Ans, les choix sont inversés et l'affirmation de la souveraineté royale sur la quasi-totalité du royaume s'accommode, dans un premier temps, de l'existence des Amirautés de Bretagne, Guyenne et Provence. Cette évolution est-elle voulue par l'autorité royale ? La même question pourrait être formulée, lors la suppression de l'Amirauté et son remplacement par un grand maître de la navigation, en 1629, et l'opération inverse, en 1669.

Dans ce dernier cas, la nomination d'un bâtard du roi est une réponse indirecte sollicitant d'autres questions. Elle implique de se pencher sur le cas, tant des adjoints directs, les vice-amiraux, que sur les véritables commandants des armées navales : chefs d'escadre et lieutenants généraux. L'étude de leur parcours permet-elle de définir un profil de carrière ? Quels sont les éléments qui ont assuré leurs succès ? Quelle a été leur influence sur la tactique navale, sur les évolutions technologiques, sur le monde maritime ? Peut-on établir des comparaisons avec les officiers généraux des marines étrangères, qu'ils portent ou non le titre d'amiral ?

108

Cette question induit le problème de la création et de l'histoire de l'institution, d'un point de vue tant institutionnel qu'évènementiel, dans les autres pays du monde. Certains ensembles, à forte tradition maritime, comme la Hanse teutonique, ne semblent pas s'être pourvus d'Amirauté ni d'amiraux. À l'inverse, des pays comme l'Angleterre ont développé un ensemble homogène où les amiraux, pris au sens général, sont, pour la plupart, des praticiens de la mer. Son modèle n'est pas obligatoirement suivi par les Pays-Bas ou la Russie dont l'armée navale est réformée en profondeur par Pierre le Grand.

Cette vision rapide, avec toutes les erreurs possibles, pose le problème du poids politique des amiraux. En France, nombre de lieutenants généraux deviennent les amiraux compétents de la République, de l'Empire, puis de la royauté retrouvée. L'expansion coloniale européenne, loin de la métropole, en fait des diplomates : ainsi, la bataille de Navarin n'est pas sans conséquence sur l'équilibre de la Méditerranée. Les canons du commodore Perry ou la personnalité de l'amiral Jellicoe participent de l'histoire mondiale à son plus haut niveau.

La globalisation et la médiatisation de la planète pourraient faire d'un amiral un simple exécutant, mais il reste un personnage clef de l'intérêt général dont le rôle est complexe. En France, un amiral peut à la fois commander une zone maritime, disposer d'une escadre, intervenir dans la police de la navigation, de la pêche et des côtes, et lutter contre la pollution. Comme officier général, il commande aux troupes et aux navires placés sous ses ordres, comme préfet maritime, il est le commissaire de la république en charge du monde maritime.

Cet aperçu rapide, par ses questions directes et ses quelques affirmations, comme l'attribution du titre d'amiral dans certaines circonstances à des civils, est une invitation à l'ensemble des chercheurs, des témoins et des bonnes volontés à se joindre à nous pour continuer une enquête qui ne se veut pas limitée dans le temps.

L'ÂGE DE L'AMIRAL, OU LA DIFFICILE GESTION
DES OFFICIERS GÉNÉRAUX DE LA MARINE
AU DÉBUT DE LA CINQUIÈME RÉPUBLIQUE (1960-1966)

Patrick Boureille

Service historique de la Défense,

Service « Études historiques » du département Marine

« L'un des emmerdements du chef d'état-major de la Marine, c'est de gérer le petit parc des officiers généraux. On n'imagine pas ce qu'un amiral peut être emmerdant. Mais alors quarante amiraux ! Ils ont tous un désir, celui de commander à la mer, et ils estiment qu'ils ont toujours un poste qui ne convient pas à leur valeur », disait Marc de Joybert, chef d'état-major de la Marine de 1972 à 1974¹.

Plutôt que d'évoquer la gestion au quotidien de ces personnels, assez spécifiques il est vrai, il s'agit ici d'étudier quelques-uns des mécanismes de leur désignation. Le choix des premières années de la Cinquième République offre plusieurs avantages. Tout d'abord, en terme de sources : l'existence d'un dossier d'étude de la Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM), consacré à l'ensemble des grades d'officiers de marine (officiers supérieurs et officiers généraux), permet de saisir sur une durée de six ans les principaux problèmes de sélection de cette élite militaire². Ensuite, le fait que ces données concernent les premières années de la Cinquième République permet de juger de la pertinence et de la pérennité de la querelle héritée de la Seconde Guerre mondiale entre deux fractions des personnels de la Marine. En effet, quinze ans après la fin du conflit, les officiers supérieurs et les officiers généraux des années 1960 appartiennent à des promotions qui se sont durement affrontées. La concomitance avec l'exercice du pouvoir suprême par le général de Gaulle au cours de ces mêmes années a-t-elle abouti à une sélection qui n'aurait été fondée que sur les seuls critères de la compétence ? En d'autres termes, les choix effectués entre des candidats d'égale valeur ont-ils pu être politiques ?

1 Service historique de la Défense, département « Marine », à Vincennes (SHD-M-V), 2 GG⁹ archives orales de l'amiral de Joybert, CD 3, pl. 11.

2 SHD-M-V, dossiers de la Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM), n° 156.

L'accession au grade de contre-amiral nécessite de satisfaire à un certain nombre d'obligations. Tout d'abord, il faut avoir exercé les fonctions du grade de capitaine de vaisseau pendant un temps minimum : cinq ans. Ensuite, le capitaine de vaisseau doit avoir exercé pendant au moins deux ans un commandement maritime, soit en tant que capitaine de frégate, soit en temps que capitaine de vaisseau³. Enfin, la notation des officiers par leurs supérieurs intervient pour favoriser la progression des « meilleurs » éléments. Ces trois conditions visent à définir une liste d'officiers susceptibles de pourvoir aux vacances réelles au moment de l'établissement du tableau d'avancement, aux vacances résultant des retraites par limites d'âge prévues au cours des dix-huit mois suivant l'établissement de ce même tableau, ainsi qu'à la moyenne des vacances qui se sont ouvertes pour d'autres causes au cours des cinq années antérieures⁴.

292

L'annexe 1 confronte une conception « type » ou « idéale » – celle d'un essai de modélisation des différents flux de personnels officiers aux divers grades et rangs d'officier général) réalisé par la DPMM – et la situation « réelle » des amiraux, par ancienneté d'âge au 1^{er} janvier 1962⁵. L'effectif budgétaire des officiers généraux est alors de 42. L'effectif budgétaire des vice-amiraux comprend les vice-amiraux, les vice-amiraux d'escadre et les amiraux, dont les limites d'âge sont respectivement de 60 ans pour les deux premières catégories et de 61 ans pour la troisième. Pour des raisons d'efficacité, la DPMM juge que d'emblée les amiraux dont l'effectif normal est de deux (le Chef d'état-major général et l'Inspecteur général) doivent être mis à part : « Si l'on tient pour satisfaisant leur maintien en fonction pendant au moins quatre ou cinq ans, il ne faut pas établir de courbe particulière en ce qui les concerne »⁶.

En conséquence, par commodité, les deux amiraux sont intégrés dans la catégorie des vice-amiraux et vice-amiraux d'escadre. Si les amiraux sont nommés pour cinq ans⁷, il suffit lorsque l'un d'eux arrive à l'âge de 60 ans – ce

3 La notion de « commandement maritime » s'est progressivement et partiellement substituée à celle de « commandement à la mer » jugée trop restrictive. Il s'exerce sur un élément naval, aérien ou terrestre. En outre, un certain nombre de fonctions, notamment d'état-major, ont été assimilées au commandement maritime.

4 Décès, démissions, congés sans solde et hors cadres, changement de corps, etc. *Journal officiel de la République française (JORF)* du 16 novembre 1924, p. 10-130.

5 SHD-M-V, dossiers DPMM, n°156.

6 *Ibid.*

7 Cinq ans constituent aussi le nombre moyen d'années d'activité de chaque officier général : SHD-M-V, chrono 1962, n°949, EMM/CAB 1962, brochure d'août 1962 de la DPMM intitulée « Les problèmes concernant le personnel militaire de la Marine », annexée à la circulaire n°625 EMM/CAB du 28 juillet 1962, p. 22. Voir aussi le texte du contrôleur général des armées Jacques Blanc, « La pratique française », *Sélection et formation des élites militaires*, actes du colloque du 20 janvier 1993 organisé par l'Association amicale du contrôle général des Armées, Paris, A. Pedone, 1993, p. 55-67.

qui survient tous les 30 mois – de considérer qu'il poursuit sa carrière encore une année, et que cette année-là le nombre des départs est réduit de quatre à trois, que les promotions au grade de vice-amiral seront limitées à trois au lieu de quatre, et que les nominations au grade de contre-amiral seront ramenées à huit au lieu de neuf. Cet effet de cascade ne doit jamais être perdu de vue, car il peut avoir des effets pervers : un trop fort contingent d'officiers généraux jeunes à un niveau de la pyramide des grades et des rangs a pour effet « d'embouteiller » le système et de bloquer les espoirs d'avancement de leurs cadets pendant un temps plus ou moins long. La DPMM parle alors de « bouchons » qui s'opposent à un juste avancement des tranches d'annuaire qui suivent »⁸. Tout ce qui concerne les officiers doit en effet « faire l'objet d'une approche et d'une étude globales. Car tout se tient : la sélection, le recrutement, la formation, l'avancement et même la reconversion »⁹.

Une évolution harmonieuse en 1962 aurait donc tendance à satisfaire les mouvements annuels suivants :

- neuf départs par limite d'âge : quatre vice-amiraux et cinq contre-amiraux,
- quatre promotions de contre-amiraux au grade de vice-amiral, qui se répartissent entre un au choix ancien (57-58 ans), deux au choix moyen (55-56 ans) et un au choix jeune (52-53 ans),
- neuf nominations au grade de contre-amiral pour combler les cinq départs par limite d'âge et les quatre promotions au grade de vice-amiral, qui sont ventilées ainsi : quatre nominations au choix très ancien (55-56 ans), avec une carrière nécessairement limitée au grade de contre-amiral, deux au choix ancien (54-55 ans), dont l'un est destiné à devenir vice-amiral au choix ancien à 57-58 ans et l'autre à demeurer au grade de contre-amiral, deux au choix moyen (51-53 ans) appelés à devenir vice-amiraux à 55-56 ans, un, au choix, jeune (48-49 ans) destiné à devenir vice-amiral à 52-53 ans.

De 1961 à 1966, ce graphique accompagne toutes les projections de nominations et de promotions des officiers généraux de la Marine. Ce graphique n°1 ignore cependant les multiples facteurs qui ont pu perturber dans les années passées le volume des promotions, et dont le contrecoup se ressent encore dans les années 1960. Il néglige l'accroissement des effectifs en 1951-1952 à cause de la guerre d'Indochine, ou bien celui consécutif aux événements d'Algérie en 1955-1956. De même, les effets de la loi du 30 juin 1952, qui améliore sensiblement la pyramide

8 SHD-M-V, chrono 1962, n°949, *idem*, p. 21.

9 Intervention de l'amiral Pierre Calmon lors de la table ronde « La gestion des élites militaires », animée par M. le professeur Dabezies avec la participation de M. Jean-Yves Alquier, de l'amiral Calmon, du général Lebrun et du général Roué, dans *Sélection et formation des élites militaires*, *op. cit.*, p. 121. Pierre Calmon a été directeur du personnel militaire de la Marine du 11 septembre 1990 au 1^{er} décembre 1992.

des grades sur une période allant de 1952 à 1954, et organise le relèvement des limites d'âge entre 1952 et 1955, sont ignorés¹⁰. Il ne tient donc pas compte de tous les aléas de recrutement d'abord¹¹, des incidents ou des inflexions de carrière des personnels recrutés ensuite, des soubresauts de l'Histoire enfin. Ne doivent pas être négligées non plus l'hétérogénéité des promotions, tant en volume qu'en qualité, l'irrégularité du nombre des départs vers des carrières civiles¹², et enfin la composition en âge et en qualité de la « tranche d'annuaire » sur laquelle le choix pour l'établissement du tableau d'avancement doit porter.

Nonobstant, l'accession au grade de capitaine de vaisseau doit constituer, selon la DPMM, « la fin de carrière normale de l'officier de marine si l'on compare le niveau de recrutement de l'École navale à celui des autres corps de la fonction publique »¹³. La DPMM favorise, voire provoque, des départs pour que l'avancement global ait un rythme satisfaisant, tout en conservant la possibilité de les freiner de manière à n'être pas prisonnière d'une manœuvre irréversible qui lui ferait perdre ses meilleurs éléments.

294

La comparaison avec la situation « type » révèle des écarts. Ainsi, en ce qui concerne le plan d'armement de la Marine en contre-amiraux, on constate que, si la situation est « conforme » pour les années de naissance 1912 et 1911, en revanche :

- pour 1913, il manque un contre-amiral. Mais aucun capitaine de vaisseau ne remplit les conditions d'ancienneté dans son grade. 1913 est effectivement une année « creuse » puisqu'au 28 janvier 1962, on ne compte que vingt-huit officiers de marine nés cette année-là dont seulement neuf capitaines de vaisseau¹⁴. Or la pratique veut qu'au bout de 20 à 22 ans de service, une promotion d'officiers soit réduite de moitié¹⁵ ;
- pour les années 1909 et 1910, il y a un contre-amiral de trop ;
- pour 1908, on relève trois contre-amiraux de trop. Seuls huit capitaines de vaisseau sont à moins de deux ans de leur limite d'âge alors que le quota normal devrait être de vingt à vingt-cinq ;
- pour 1907, selon la lecture, il y a deux ou trois contre-amiraux de trop ; pour cette année-là, seuls quinze capitaines de vaisseau sont en effet à moins de deux ans de leur limite d'âge.

10 Loi n° 52-757 du 30 juin 1952, paragraphe n° 2 « Dispositions relatives au personnel », *JORF*, 1^{er} juillet 1952, p. 6523.

11 Laurent Suteau, « Prosopographie d'une élite militaire : le recrutement des officiers de marine issus de l'École navale entre 1945 et 1969 », *Cahiers du Centre d'études de la Défense, Histoire socioculturelle des Armées III*, Vincennes, SHD, 2007, p. 199-224.

12 Avec les Trente glorieuses et l'essor économique, les soldes des officiers ne peuvent soutenir la comparaison avec les salaires du secteur civil.

13 SHD-M-V, chrono 1962, n°949, *idem*, p. 23.

14 SHD-M-V, dossiers DPMM, n°156, « situation des amiraux par âge au 1^{er} janvier 1962 ».

15 SHD-M-V, chrono 1962, n°949, *idem*, p. 21.

Pour ce qui est des vice-amiraux, le constat est le suivant :

- pour l'année de naissance 1910, deux vice-amiraux de trop ; au surplus, ils sont trop jeunes.
- pour 1909, un vice-amiral de trop. Lui aussi est trop jeune ;
- pour 1907, il manque un vice-amiral.
- pour 1906, on compte trois vice-amiraux en surnombre.
- pour 1905, il manque un vice-amiral.

Si l'on se focalise sur les années civiles, on constate que :

- l'année 1906 est déjà largement pourvue en vice-amiraux contrairement à 1907 qui n'en comporte aucun, mais cinq contre-amiraux, le cinquième ayant été récemment nommé (le 1^{er} novembre 1961 : André Roux) ;
- les années 1908 et 1909 sont suffisamment pourvues en contre-amiraux pour combler les effectifs des vice-amiraux.

En conséquence, les nominations de contre-amiraux en 1962 devraient porter sur les années 1906, 1907 et 1908. Ceux de 1906 et de 1907 ne pourraient pas espérer accéder au rang de vice-amiral, puisqu'ils ne réuniraient que deux ou trois ans de grade lorsqu'ils seraient atteints par la limite d'âge. En revanche, ceux de 1908 seraient atteints par la limite d'âge en 1966 et réuniraient alors les quatre ans de grade indispensables pour postuler au grade de vice-amiral. Or il y a déjà à ce grade un vice-amiral et cinq contre-amiraux susceptibles de devenir vice-amiraux ! La conclusion de l'étude de la DPMM tombe, laconique : « Il faudra donc être prudent pour cette année 1908 ».

La reconstitution à partir de l'annuaire des officiers de marine (active), qui a abouti à l'annexe 3, permet d'identifier ces différentes données chiffrées. Ainsi, en 1962, le départ de six officiers généraux par limite d'âge est prévisible : il s'agit respectivement des vice-amiraux Monaque et Galleret nés en 1901, des contre-amiraux du Garreau, Touraille et Guerneur nés en 1904, ainsi que du contre-amiral Roux, nommé à temps¹⁶ en 1961. En 1963, quatre officiers généraux seront admis dans la seconde section de leur grade : les vice-amiraux d'escadre Querville et Deroo nés en 1903 et les contre-amiraux Marchal et Martinet nés en 1905... sauf si le vice-amiral d'escadre Querville venait à être nommé amiral et si l'un des contre-amiraux ou les deux venaient à être nommés vice-amiraux ! Les départs en 1963 seraient alors réduits à un vice-amiral et un contre-amiral ou un seul vice-amiral. Les départs prévus en 1964 concerneraient l'amiral

16 La promotion « à temps » consiste à informer certains officiers qu'ils seront inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade supérieur s'ils s'engagent à demander leur mise à la retraite dans un délai donné, au moins égal à six mois, après leur promotion. Pour l'individu, l'exercice du grade supérieur pendant un semestre plein permet de bénéficier de la retraite afférente à ce grade. Pour la DPMM, une vacance dans le grade supérieur permet d'accélérer l'avancement de toute la pyramide des grades inférieurs.

Douguet né en 1903, les vice-amiraux Barthélémy et Amman nés en 1904, et les contre-amiraux Sourisseau, Cornuault et Célerier, nés en 1906, soit six officiers généraux, auxquels il faudrait ajouter l'amiral Querville s'il venait à être nommé. Enfin, en 1965, quitteraient le service actif le vice-amiral Baudouin né en 1905 et les contre-amiraux Witrand, Prache, Ferran et Cagne, tous nés en 1907, soit cinq officiers généraux auxquels il faudrait peut-être adjoindre les vice-amiraux Marchal et Martinet, s'ils venaient à être nommés, et retrancher l'un ou l'autre des quatre contre-amiraux devant partir en 1965, au cas où ils viendraient à être nommés. Aller au-delà de cette prévision à quatre ans serait risqué car les variations que subiraient les effectifs d'officiers généraux du fait de la limite d'âge seraient trop importantes par suite des promotions et des nominations.

296

Le constat de la DPMM est que le nombre des vacances prévisibles est nettement inférieur à celui de la situation « type », avec une année qualifiée de « catastrophique » à cet égard – 1963 – et une année qui tendrait à l'être s'il n'y était porté remède – 1965. Aussi est-il envisagé de nommer, en 1963, un vice-amiral et deux ou trois contre-amiraux à temps pour partir en 1963. La solution globale proposée est de nommer ou de promouvoir :

- un vice-amiral à temps pour 1963 ;
- un vice-amiral pour trois ans à temps pour 1965 ;
- deux ou trois contre-amiraux à temps pour quelques mois en 1963 ;
- deux contre-amiraux nés en 1906 qui partiraient donc en 1964 ;
- deux contre-amiraux nés en 1907 ou plus jeunes avec une promotion pour trois ans mais devant partir en 1965.

Au final, la situation serait la suivante :

- 1963 : deux ou trois (Querville ?) départs de vice-amiraux et trois ou quatre de contre-amiraux ;
- 1964 : un ou deux départs d'amiraux, deux de vice-amiraux et cinq de contre-amiraux ; « cette année serait ainsi pratiquement conforme à la situation type » ;
- 1965 : un ou deux départs de vice-amiraux et trois ou quatre de contre-amiraux.

Les conclusions tirées de cette étude sont de deux ordres : tout d'abord, la prise en compte d'une extrême hétérogénéité, d'une part, dans les âges moyens d'accession aux grades d'officiers généraux, d'autre part, dans les écarts réels avec les âges moyens (annexe n°2). Ensuite, ne pas oublier que des circonstances extérieures peuvent venir modifier, voire anéantir, ces prévisions trop mathématiques, « même si l'exception nécessaire devra confirmer la règle et la justifier »¹⁷. La comparaison des prévisions de la DPMM avec les données

¹⁷ SHD-M-V, chrono 1962, n°949, *idem*, p. 30.

tirées des annuaires de la Marine des années 1960 tend à prouver que c'est l'inverse qui est la règle, le modèle « type » ne se réalisant que très rarement.

Y A-T-IL EU MAINMISE DES FORCES NAVALES FRANÇAISES LIBRES (FNFL) SUR LA MARINE AU DÉBUT DES ANNÉES 1960 ?

« La Marine ne comporte aucune chapelle », a-t-on l'habitude d'entendre dans les propos des officiers généraux de cette armée. C'est sur ce point qu'il juge essentiel que l'amiral Calmon insiste lorsqu'il évoque parmi les exigences de l'institution les valeurs morales : « Nous avons une âme qui est faite des valeurs morales de nos individus, de nos personnalités. Mais pour que ces valeurs soient reconnues, il faut que l'institution ait une âme »¹⁸.

Elle ne comporte donc aucune chapelle. Du moins recèle-t-elle quelques cryptes où sont soigneusement enfouis les cadavres les plus dérangeants. Si elle n'est plus d'actualité, la querelle entre gaullistes et non gaullistes a été une réalité : lorsqu'ils viennent à évoquer les années 1960, les seconds se définissent d'ailleurs eux-mêmes comme les « mauvais » par rapport aux premiers qui auraient été les « bons » au regard du pouvoir politique en place. Inversement, alors qu'il embarque sur le croiseur *Gloire* comme officier « Transmissions » au début des années 1950, évoquant sa visite d'embarquement à son commandant, le lieutenant de vaisseau Bigault de Cazanove rapporte la violente diatribe antigauilliste qui lui est adressée, à lui qui est un pur produit de l'École navale FNFL installée au Royaume-Uni pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁹. Quinze ans après la fin du conflit, au cours duquel la Marine a été au cœur de la confrontation entre Londres et Vichy, le fait que la Cinquième République ait été fondée par le général de Gaulle a-t-il été neutre dans la désignation des officiers généraux de cette armée ? Cette étude ne se veut pas exhaustive et n'entend donner que quelques pistes de réflexion. Sans nul doute appellera-t-elle de multiples compléments, voire quelques inflexions...

Plusieurs approches peuvent être réalisées. Tout d'abord une approche numérique. Les tableaux de l'annexe 3 présentent l'ensemble des officiers généraux et des capitaines de vaisseau remplissant les conditions pour accéder au grade de contre-amiral pour chaque année entre 1961 et 1966 au 1^{er} janvier²⁰. Ont été coloriées les cases correspondant à des officiers ayant combattu entre 1940 et 1943 dans les rangs des Forces navales françaises libres. Les résultats sur

¹⁸ Pierre Calmon, « La gestion... », art. cit., p. 120.

¹⁹ SHD-M-V, 6 GG°, archives orales du vice-amiral d'escadre Paul Bigault de Cazanove, pl. 26.

²⁰ Ces tableaux sont le fruit du croisement des données recueillies dans les *Annuaire des officiers de marine (active)* de ces années avec Émile Chaline et Paul Santarelli (dir.), *Historique des Forces navales françaises libres*, Vincennes, SHM, 2000, t. III.

la représentation numérique des officiers généraux « gaullistes » peuvent être regroupés sous la forme du tableau de l'annexe 4. On remarque tout d'abord que, pour un effectif budgétaire de 43 officiers généraux, les officiers ayant combattu du côté de la France libre forment un groupe incontestablement minoritaire : entre 21 et 28 %. Les ratios des divers groupes d'officiers des FNFL en comparaison avec les officiers de grade équivalent restés fidèles à Vichy et/ou ralliés aux Alliés après 1942 sont par ailleurs représentés dans l'annexe 5. Très clairement, il y a une « surreprésentation » des éléments FNFL dans les sphères dirigeantes de la Marine au début des années 1960, si l'on compare ces données aux pourcentages que ces éléments représentaient au sein de l'ensemble des officiers ayant leur grade en 1943.

298

A quoi peut-on attribuer ce phénomène ? La première explication venant à l'esprit est la politique d'épuration pratiquée au sein des forces armées à la fin de la Seconde Guerre mondiale : elle aurait en quelque sorte décapité la fraction de la Marine restée fidèle au gouvernement de Vichy de ses meilleurs éléments, de sorte que, sur des promotions étiques, le choix se serait porté sur des éléments FNFL quelques années plus tard. Ce raisonnement est faux pour plusieurs raisons : tout d'abord l'épuration n'a pas été très sévère puisqu'elle n'a touché que 6 % des officiers supérieurs²¹. Bien plus efficaces furent les effets de la loi sur le dégageant des cadres²² car, trois ans après la fin de la guerre, selon les différents grades d'officiers supérieurs de la Marine, le pourcentage des départs a varié de 18 à 50 %, et ils ont touché essentiellement des officiers n'appartenant pas aux FNFL. Parmi ces derniers, seuls ont quitté le service entre 1945 et 1948 ceux qui n'appartenaient pas à la marine militaire par profession : les marins du commerce et autres capitaines au long cours notamment. Cela a pu jouer dans le cas de certaines carrières. Ainsi, le jeune lieutenant de vaisseau Georges Cabanier termine la guerre au grade de capitaine de vaisseau : si le premier de ces grades a été peu touché par les mesures prises par la commission Sablé et beaucoup moins que le second par les mesures de dégageant des cadres, Cabanier a pu bénéficier d'une moindre concurrence en tant que capitaine de vaisseau avec le départ de 48 % des officiers de ce grade entre 1945 et 1948. Il n'en est pas moins vrai que cet officier supérieur d'une rare intelligence se distingue très tôt de ses pairs...

21 L'appellation « officiers supérieurs » regroupe les capitaines de corvette, capitaines de frégate et capitaines de vaisseau. Voir Jean-Baptiste Bruneau, « L'assainissement du « Grand Corps » : l'épuration des officiers de marine au sortir du second conflit mondial », *Chronique d'histoire maritime*, 4/2006, p. 123-140.

22 *JORF*, arrêté du 2 octobre 1944 créant une commission chargée d'examiner les cas du personnel à statut militaire de la Marine, page 1215 ; loi n°46-607 du 5 avril 1946, p. 2870-2887.

Il n'y a pas eu de coups de frein apportés à la carrière des éléments les plus prometteurs issus des rangs des FNFL sous la Quatrième République. La lecture de la courbe des nominations au grade de contre-amiral pour les années 1951-1966 montre que Georges Cabanier, André Jubelin et André Patou accèdent à ce grade benjamins de leur promotion, respectivement à l'âge de 45 ans pour le premier et de 46 ans pour les deux suivants. De la même manière, la courbe des promotions au grade de vice-amiral confirme la perception précoce par la DPMM des capacités de Georges Cabanier qui obtient sa troisième étoile le 1^{er} novembre 1956. Contrairement au chef de la France libre, les plus brillants éléments des FNFL ne semblent pas avoir connu de traversée du désert.

Mais cela n'est pas une règle pour tous les éléments FNFL. Ainsi, nés en 1906, la même année que Georges Cabanier, Bernard Ybert et Jean Cloarec piétinent dans les grades de capitaine de frégate, qu'ils atteignent en 1946 et 1945, et de capitaine de vaisseau qu'ils franchissent respectivement en 1951 et 1955. Leur camarade de promotion (1925) de l'École navale commande alors la marine en Indochine-sud en tant que contre-amiral. La différence vient de la seconde guerre mondiale : si Ybert rallie les FNFL dès août 1940, il est officier de la marine marchande à l'origine et enseigne de vaisseau de 1^{re} classe de réserve en septembre 1939. Il achève la guerre comme capitaine de corvette. Jean Cloarec, pour sa part, est lieutenant de vaisseau au début du conflit ; il rallie la France libre à travers les réseaux de la Résistance et le conflit s'achève pour lui avec le grade de capitaine de frégate. Cela tend à prouver que les carrières de tous ces officiers issus des FNFL sont singulières et ne peuvent se couler dans un moule commun.

Un autre indice de ces singularités peut être relevé dans les mémoires du secrétaire d'État à la Marine du gouvernement Guy Mollet, Paul Anxionnaz, qui se revendique à la fois franc-maçon, radical mendésiste et antigauilliste militant. C'est le chef d'état-major général de la marine, Henry Nomy, qui signale les capacités de Cabanier à Anxionnaz²³. L'entente entre les deux hommes est paradoxalement immédiate, Anxionnaz appréciant la compétence de Cabanier, Cabanier l'honnêteté intellectuelle d'Anxionnaz :

Un important problème se pose, qui m'amène à faire preuve d'autorité. Le tableau d'avancement m'est soumis. Cabanier m'apporte la preuve que les jeunes officiers ayant appartenu aux Forces françaises combattantes et qui, pendant la guerre, se sont battus face à l'ennemi, non seulement ne semblent pas recevoir l'avancement légitime, mais même semblent mis à l'écart, au bénéfice de ceux qui ont préféré passer la guerre dans l'inaction, dans le port d'Alexandrie ou

23 Paul Anxionnaz, *Trois républiques*, Paris, La Pensée universelle, 1988, p. 247.

aux Antilles. Je suis contraint de refaire le tableau d'avancement, sans tenir compte des propositions de l'amiral, directeur du personnel²⁴ qui, visiblement, préfère les hommes de Vichy aux résistants. Ce remaniement du tableau fait, paraît-il, grincer des dents ça et là. Certains propos me sont rapportés qui me donnent à penser que j'aurai un compte à régler avec la direction du personnel dont le titulaire est le seul officier général qui semble ne pas s'incliner devant ma nomination rue Royale²⁵.

Il est effectivement en février 1957 « promu » inspecteur des réserves et le vice-amiral Lancelot le remplace aux fonctions de directeur du personnel de la Marine²⁶.

La vérité incite donc à nuancer en fonction des différentes responsabilités assumées un propos tel que celui-ci, tenu récemment par un officier²⁷ qui exprimait une idée qui, visiblement, lui était chère :

300

À la fin de la guerre, il y a eu le problème des Forces Françaises Libres en général, se distribuant en FFI, en FFL et en FNFL... Ce qui se passait, c'est qu'il y avait des officiers supérieurs de très haute qualité qui ont donné leur démission. Cela a fait un certain vide et dans chaque tableau d'avancement, les officiers FNFL prenaient pratiquement un an d'avance sur nous.

Un deuxième enseignement peut être tiré de la représentation numérique des officiers généraux « gaullistes ». Sur la période 1961-1966, les officiers issus des rangs des FNFL occupent les grades les plus élevés : de la moitié à la totalité des postes d'amiraux et de 25 % à 45 % des postes de vice-amiraux d'escadre et vice-amiraux. Encore conviendrait-il de leur associer des personnalités aussi atypiques que le vice-amiral Philippon : résistant notoire et réfractaire à tout travail au sein de la commission d'épuration de la Marine créée par l'ordonnance du général de Gaulle de 1944 et dirigée par l'amiral Sablé²⁸, démissionnaire en

24 Ce vice-amiral, DPMM au moment où Anxionnaz est secrétaire d'État à la Marine, est Willaume. Entre août 1940 et août 1944, il était adjoint au directeur de la marine marchande à Paris. Si les propos anti FNFL que lui prête Anxionnaz sont exacts, on doit pourtant faire remarquer que l'amiral d'Argenlieu s'était porté garant en 1944-1945 de ses compétences hors pair d'officier devant la commission de réemploi et avait réclamé pour lui le commandement d'une des plus belles unités de la flotte.

25 Paul Anxionnaz, *Trois républiques*, op. cit., p. 250-251.

26 Jean de Préneuf et Philippe Vial, « De Dakar à Suez, un itinéraire emblématique : l'amiral Lancelot », *Revue historique des Armées*, 1998/1, p. 92-112.

27 Cet officier général a souhaité garder l'anonymat.

28 « Parce que ces gens-là ont pu commettre des imprudences ou des étourderies mais ils n'ont pas démérité. Il est indigne de les faire passer au tourniquet et je ne me prêterai en rien à cela. C'est repoussant. J'en suis malade », déclarait-il à du Garreau de la Méchenie. Et de se faire porter pâle dès le lundi suivant : Jean Philippon, *Le Métier de la mer*, Paris, France-Empire, 1971, p. 385-386.

1958 pour protester contre une réforme de la Marine, et réintégré d'office par le général de Gaulle qui le prend à son état-major particulier. Il mérite d'être agrégé à ce groupe des officiers généraux « gaullistes ». Le même diagnostic peut être fait pour Francis Lainé, capitaine de corvette affecté en septembre 1942 au cabinet du secrétaire d'État à la mer à Vichy, l'amiral Auphan, avant d'être placé en congé d'armistice en décembre, et de rallier l'Afrique du Nord en août 1943, date à laquelle il est placé à la tête de la 3 F à Agadir. Devenu un spécialiste reconnu de l'aéronavale, il achève en 1967 une brillante carrière comme vice-amiral d'escadre commandant l'escadre de l'Atlantique.

Cette irruption des représentants des FNFL dans les plus hautes sphères peut être datée de 1960. En effet, au moment où le chef d'état-major général de la Marine, l'amiral Nomy, quitte ses fonctions et où l'amiral Cabanier lui succède, le major général, le vice-amiral d'escadre Monaque, est écarté des postes éminents. Nomy avait pourtant demandé pour lui le poste d'inspecteur général des forces maritimes et aéronavales, le 20 juin 1960. À sa place est nommé l'amiral Querville. Paul Monaque est mis à la disposition du ministre des Armées, le 1^{er} juillet 1960, avant d'être promu président du comité d'océanographie et d'étude des côtes le 28 mai 1961²⁹, puis commandant en chef dans l'océan Indien, le 20 juillet de la même année. C'est le sommet de l'état-major de la Marine qui se trouve intégralement renouvelé à ce moment-là.

Par ailleurs, la relève de ces personnalités réputées proches des idées gaullistes semble assurée car certains éléments qui s'agrègent au corps des officiers généraux à cette époque sont nommés très tôt dans la carrière et sont longtemps en poste. Lorsque la note de la DPMM parle, en 1962, de deux vice-amiraux, nés en 1910, « de trop et de surcroît trop jeunes », elle fait référence à la comparaison avec la situation « type » ou « idéale » pour l'excès et au fait que les vice-amiraux Patou et Lahaye, puisque c'est d'eux dont il s'agit, resteront très longtemps aux affaires. Est-ce la crainte d'un rajeunissement excessif ou celle de la création d'un « bouchon » contraire à la volonté de ménager à tous un avancement régulier ? L'amiral Calmon dit quelques années plus tard à ce propos :

Moi en tant que directeur du Personnel, j'ai en mémoire un petit nombre d'erreurs faites lors de l'établissement des listes d'aptitude en inscrivant des officiers qui étaient extrêmement brillants dans le grade de capitaine de vaisseau et qui l'étaient moins quand ils avaient des responsabilités supérieures. On ne peut pas aller trop loin dans un rajeunissement pourtant souhaitable³⁰.

29 Décision n° 303 M/PM1/E du 23 mai 1961.

30 Pierre Calmon, « La gestion... », art. cit., p. 137.

Les limites d'âge prévisibles en 1962 pour les vice-amiraux Patou et Lahaye se situent à 60 ans, donc en 1970 : le premier aura exercé à cette date les fonctions d'officier général durant quatorze ans et le second durant douze ans...

Deux autres exemples peuvent être pris : les amiraux Ielhe et Daille. Le premier, né en 1914, accède aux étoiles en 1964 et n'est atteint par la limite d'âge qu'en 1974. La même trajectoire météorique caractérise l'itinéraire de l'amiral Daille. Seul un pétrolier soviétique pouvait arrêter le 6 juin 1971 une telle ascension... Ce jour-là, à 4h09, à 60 milles au large de Carthagène (Espagne), le *Général Boucharov*, pétrolier soviétique, aborda par le travers l'escorteur d'escadre *Surcouf* à bord duquel avait pris place l'amiral Daille commandant l'escadre de la Méditerranée : le bilan très lourd – neuf disparus et un mort – a sans nul doute pesé dans l'avancement de l'amiral Daille que tous voyaient accéder sous peu aux fonctions de chef d'état-major. Ces deux officiers se succèdent au poste d'inspecteur général de la marine entre 1971 et 1977.

302

Les grades les plus élevés correspondent-ils aux fonctions clefs de la Marine ? Le tableau 6 présente les fonctions assumées par les officiers généraux réputés « gaullistes » au sein de la Marine en 1961, une des années où leur nombre fut le plus important : 12 sur 43. On constate que, sur les très grands postes opérationnels, rares sont ceux qui leur échappent, comme le commandement de l'escadre (vice-amiral d'escadre Barthélémy). Au sein de l'administration centrale, ils n'occupent pas les postes de chefs de division mais le sommet de la pyramide. En 1961, l'intégralité des préfectures des régions maritimes est en revanche pourvue par des officiers généraux « gaullistes ».

Enfin, si l'on s'intéresse à l'une des instances de décision les plus importantes de la Marine à cette époque, à savoir le Conseil supérieur de la Marine et plus particulièrement aux membres titulaires de ce Conseil, le constat est visible sur l'annexe 7. On constate une forte représentation des officiers « gaullistes », même s'ils ne forment jamais la totalité du CSM. Ils constituent toujours la moitié des effectifs et certaines années (1965 et 1966) les deux tiers, le Président non compris, puisque de droit il s'agit du ministre des Armées (Pierre Messmer).

Nous ne saurions aller plus loin sans autre documentation. L'examen de la liste d'aptitude pour le grade d'officier général est une des questions étudiées en priorité lors de la session du CSM de décembre. Malheureusement, les *verbatim* de ces discussions manquent...

En conclusion, pourvoir aux différents postes du tableau d'effectifs des officiers généraux de la Marine entre 1961 et 1966 a constitué un casse-tête pour la DPMM qui a tenté de rationaliser les flux tout en respectant les compétences spécifiques exigées par les postes à pourvoir. Mais cette vue mathématique s'est trouvée en permanence contrecarrée par des choix politiques.

Les années 1961-1966 ont-elles été la période correspondant à l'arrivée à maturité d'une promotion d'officiers qui avait pour particularité de s'être illustrés au cours de la Seconde Guerre mondiale ? Ou bien la surreprésentation de ces officiers tenus logiquement pour particulièrement loyaux à l'égard du général de Gaulle est-elle l'effet d'une volonté politique en ces temps troublés de la fin de la guerre d'Algérie³¹ et du virage amorcé vers la Marine de l'âge atomique ? Quelques éléments de réflexion ont été ici versés au dossier mais nous nous garderons de prendre parti et encore plus de trancher.

31 Le vice-amiral Ploix, FNFL de la première heure, décida contre l'avis du ministre des Armées de se porter témoin au procès du général Salan. Pour ce manquement au devoir de réserve, il fut placé en disponibilité et admis par anticipation dans la seconde section de son grade.

ANNEXE I

Comparaison entre la situation « idéale » et la situation
par ancienneté d'âge des contre-amiraux (1^{er} janvier 1962)

304

Situation « type » ou « idéale »

25

	6	6	4	2	2	2	I	I	I										
Mouv ^{ts} au cours de l'année suivante	-5																		+1
Départs par limite d'âge	-1		-2			-1													
Promotion au grade de vice-amiral			+4	+2		+1	+1												+1
Nomination au grade de contre-amiral																			
<i>Situation par ancienneté d'âge</i>				5	5														<i>Total : 25</i>
	3		3			3													
		2					2												
									I	I									
Âge en 1962	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47							
Année de naissance	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915							

SHD-M-V, dossiers de la DPMM, n° 156.

Comparaison entre la situation « idéale » et la situation
par ancienneté d'âge des vice-amiraux (1^{er} janvier 1962)

Situation « type » ou « idéale »

17

	4	4	3	3	I	I	I													
Mouv ^{ts} au cours de l'année suivante																				
Départs par limite d'âge		-4																		
Promotion au grade de vice-amiral				+1		+2														+1
Situation à la fin de l'année suivante			4	4	3	3	I	I	I											
<i>Situation par ancienneté d'âge</i>																				<i>Total : 17</i>
<i>Amiraux</i>				I				I												<i>Total : 2</i>
<i>Vice-amiraux d'escadre et vice-amiraux</i>								4												<i>Total : 15</i>
			2	2	2															2
							I													
				+1 HC																
Âge en 1962		60	59	58	57	56	55	54	53	52										
Âge en 1961		59	58	57	56	55	54	53	52	51										
Année de naissance		1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910										

SHD-M-V, dossiers de la DPMM, n° 156.

État numérique des officiers supérieurs au 27 octobre 1961

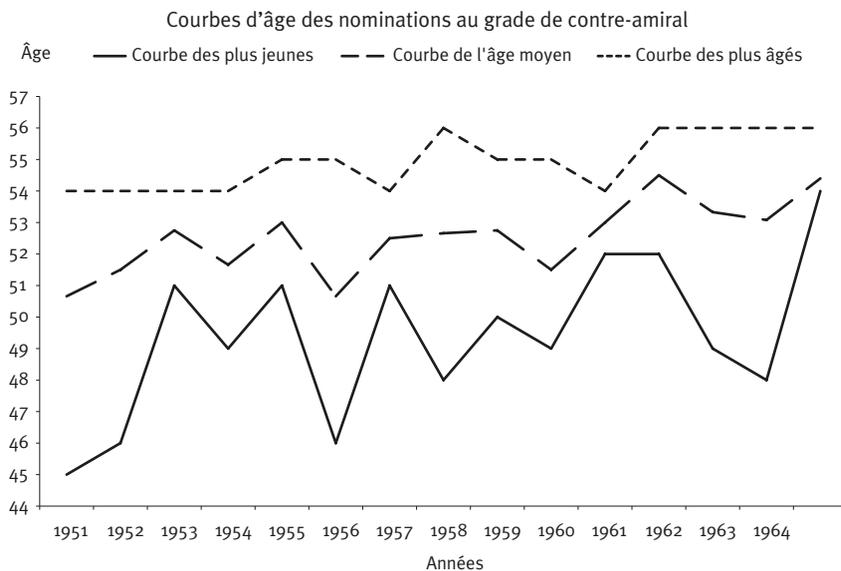
	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921
CV	10	23	24	23	19	9	13	12	2					
CF		4	11	13	22	19	21	9	22	34	28	16	15	6
CC				2	2		4	6	8	8	24	44	87	48
Promus av. le 01 07 1955												1	3	4
Promus ap. le 01 07 1955													1	6
Total	10	27	35	38	43	28	38	27	32	42	52	61	106	64

<i>Cap de V^{ess}</i>				9	9										<i>Total : 41</i>
<i>à examiner</i>								8							
<i>en 1961</i>						6		6							
										2					
															1
Âge 1962	60	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	
Âge 1961	59	58	57	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	
Nés en	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1913	1914	1915	

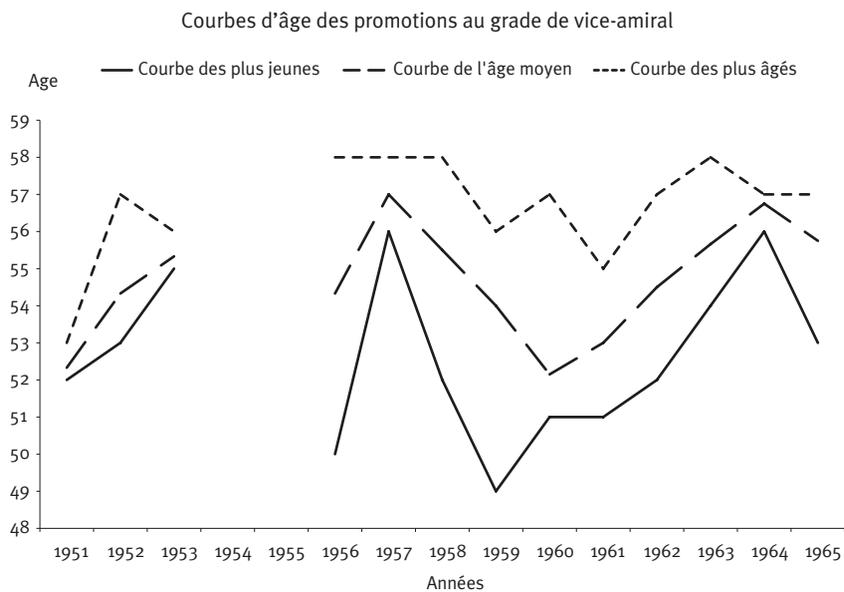
SHD-M-V, dossiers de la Direction du personnel militaire de la Marine (DPMM), n° 156.

ANNEXE 2

306



SHD-M-V, dossiers de la DPMM, n° 156.



SHD-M-V, dossiers de la DPMM, n° 156.

ANNEXE 3

Situation des Amiraux et des capitaines de vaisseau susceptibles d'être promus officier général par ancienneté d'âge au 1^{er} janvier 1961

Nés en	00/01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Amiraux	Ortoli					Cabanier						
	Saf	Monaque	Querville	Barthélémy	Baudouin	Jubelin			Evenou	Ponchardier	Patou	
VAE et VA		Galleret	Douquet	Amman		Meynier						
			Deroo									
			Suquet									
Contre-amiraux			O'Neill									
			Granger-Veyron	du Garreau	Marchal		Witran	Bailleux	Philippon		Lahaye	Scriveaux
			Hennequin	Touraille	Martinet	Poncet	Prache	Guérin	Lainé		Burin des Rozières	Rousselot
				Guerneur	Renard	Sourisseau		Traub			Wedel	
CV à examiner												

SHD-M-V, dossiers de la DPMM, n° 156.

ANNEXE 4

Proportions des officiers ayant combattu entre 1940 et 1943 dans les rangs des Forces navales françaises libres (FNFL) parmi les officiers généraux (1961-1966)

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Amiraux	2/2	1/2	2/2	2/3	2/4	3/3
VAE et VA	6/16	7/16	6/15	4/14	4/13	4/16
Contre-amiraux	4/25	4/25	4/26	3/26	4/26	3/24
Total	12/43	12/43	12/43	9/43	10/43	10/43

Annuaire des officiers de marine (active) des années 1940 à 1943 ; Émile Chaline et Paul Santarelli, Historique des Forces navales françaises libres, Vincennes, SHM, 2000, t. III.

ANNEXE 5

Ratios des divers groupes d'officiers des Forces navales françaises libres en comparaison avec les officiers de grade équivalent restés fidèles à Vichy et/ou ralliés aux Alliés après 1942

	FNFL	Autre	Ratio
Officiers généraux	2	56	3.5 %
Capitaines de vaisseau	5	145	3.45 %
Capitaines de frégate	16	251	6.37 %
Capitaines de corvette	38	415	9.15 %
Lieutenant de vaisseau	94	768	12.23 %
Enseigne de vaisseau 1 ^e classe	122	998	12.22 %
Enseigne de vaisseau 2 ^e classe	79	191	41.4 %
Total	336	2824	11.9 %

Annuaire des officiers des Forces navales françaises libres 1943 ; Annuaire de la Marine de 1943 ; SHD-M-V, 39 CC 9 « Effectifs de la Marine 1939-1956 ».

ANNEXE 6

Fonctions assumées par les officiers généraux réputés « gaullistes » au sein de la Marine en 1961

Nom	Fonctions
Amiral P. Ortoli	Inspecteur général
Amiral G. Cabanier	Chef d'état-major
VA A. Patou	Major général
CA F. Lainé	Sous chef d'état major
CA F. Bailleux	Chef de la division Navires-Armes
VA P. Suquet	Chef de la division Aéronautique
CA P. Dartigues	Chef du 3 ^e bureau Opérations
VA L. Deroo	Directeur du Personnel Militaire de la Flotte
VAE J. Querville	Commandant en chef les forces maritimes françaises en Méditerranée et Préfet maritime de la 4 ^e région maritime
CA J. Philippon	Commandant les porte-avions et l'aviation embarquée
VA R. Barthélémy	Commandant l'escadre
CA P. Poncet	Commandant l'escadre légère
CA J. Witrand	Commandant la 1 ^{re} flottille d'escorteurs d'escadre
CA M. Burin des Rozières	Commandant la 3 ^e flottille d'escorteurs d'escadre
CA A. Martinet	Commandant les Forces maritimes du Pacifique
VA J. Évenou	Préfet maritime de la 1 ^{re} région maritime
VAE A. Jubelin	Préfet maritime de la 2 ^e région maritime
CA C. de Scitivaux de Greische	Commandant l'arrondissement maritime de La Pallice
VAE P. Galleret	Préfet maritime de la 3 ^e région maritime
CA C. La Haye	Commandant de la Marine dans la zone maritime de l'océan Indien
CA L. Ploix	Commandant l'arrondissement maritime de Lorient
CA H. Rousselot	Major général de la base stratégique de Bizerte

Annuaire des officiers de marine (active), 1961, Paris, Imprimerie nationale, 1961.

ANNEXE 7

Représentation des officiers « gaullistes » au Conseil supérieur de la Marine

	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Président	Messmer					
	Le Bigot					
Vice Pdt	Cabanier					
Titulaires	Ortoli	Querville	Amman	Amman	Jubelin	Jubelin
	Querville	Douquet	Douquet	Patou	Barthélémy	Patou
	Monaque	Monaque	Baudouin	Baudouin	Amman	Meynier
	Sap	Jubelin	Jubelin	Jubelin	Patou	Lahaye
	Barthélémy	Barthélémy	Barthélémy	Barthélémy	Évenou	Évenou
		Galleret	Galleret		Lahaye	Lainé

SHD-M-V, sous-série 3 BB⁸ CSM.

